



## **Appel à la mobilisation pour les bannis de la République. Respectons leurs droits !**

### **Tous devant la Préfecture de Rennes le vendredi 25 novembre à 11h00**

Alors que les besoins des personnes en situation de handicap sont connus et leurs droits reconnus par une décision de la CDAPH (Commission Départementale d'Orientation des Personnes Handicapées), beaucoup d'entre-elles sont dans l'attente de la mise en œuvre de ces décisions (pourtant) exécutoires, faute de volonté de la Puissance Publique en général, faute de volonté politique, précisément, de créer des places pour les accueillir dès leurs plus jeune âge Camsp, Sessad, Ime, jusqu'à leur vieillesse, Foyer de vie. Les droits demeurent donc virtuels.

Sur le département d'Ille-et-Vilaine, un millier de personnes en situation de handicap et leurs familles sont en difficulté :

- D'enfants en attente de places en IME (Institut Médico Educatif).
- Des adultes en attente de places dans les ESAT
- Des personnes inscrites sur liste d'attente pour un accueil en foyer de vie, en Foyer d'Accueil Médicalisé ou en Maison d'Accueil Spécialisé

Placées dans cette situation de déni réel de droits, certaines familles sont, comme vous le savez, dans l'obligation de :

- se résigner à l'accueil de leurs enfants dans des établissements situés en Belgique ;
- dans l'obligation d'arrêter de travailler pour garder leur enfant à domicile.

N'ont-elles pas le droit à un peu de répit ? A la honte de l'impuissance étatique s'ajoute le scandale de l'expatriation.

Au moment où les personnalités politiques s'engagent dans les professions de foi les plus diverses, il est opportun de leur rappeler que le respect de la parole publique s'impose, notamment quand elle porte sur la défense de nos concitoyens les plus vulnérables.

**Ces chiffres sont préoccupants. C'est pour cela que l'Adapei se mobilise  
et organise une manifestation le 25 novembre à 11h00 devant la Préfecture de Rennes  
(1 av. de la Préfecture).**



« Notre Association, depuis sa création en 1961, a pour vocation de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et d'accompagner leurs familles tout au long d'un parcours difficile et souvent semé d'embûches.

Les représentants des familles dans les différentes instances de l'association et en représentation dans les différents champs de la vie citoyenne poursuivent l'action des pionniers qui a permis la création d'une palette de réponses, à travers les services et établissements accueillant vos proches.

Nous sommes satisfaits de ce qui a été réalisé et qui permet à ces jeunes et adultes de mener une vie digne.

Mais qu'en est-il, en 2016, pour un nombre de plus en plus élevé de personnes en situation de handicap, pourtant garanties d'un droit délivré par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ?

### **Vous avez, tous, entendu parler de ces listes d'attente !**

Environ un millier de personnes, en Ille-et-Vilaine, sont en attente d'un accueil en établissement ou service correspondant à leurs besoins.

### **Alors, parce qu'ensemble nous sommes plus forts, nous organisons devant la Préfecture à Rennes une manifestation le vendredi 25 novembre 2016, à partir de 11h.**

Nous voulons par cette action porter à la connaissance de tous l'injustice d'une telle situation puisque l'absence de réponses de l'Etat, l'absence de perspectives de création de nouvelles places signifient ni plus ni moins la négation d'un droit, en l'occurrence d'un droit accordé aux plus vulnérables d'entre nous.

Cette manifestation nationale, organisée le même jour à la même heure, doit être portée et déclinée dans chaque département, à la demande de notre mouvement régional.

*Jack Meunier, Président de l'Adapei-Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine*

**[Signez la pétition](#)**

## Témoignages de familles

### 1<sup>er</sup> témoignage

« Je voudrais souligner la "non-attention" auditive et visuelle qu'ont les politiques, qui "gouvernent" notre Etat, face à la situation des personnes en situation de handicap.

Je pense que pendant longtemps les personnes en situation de handicap ont été les laissés-pour-compte car nous n'imaginions pas qu'ils vieilliraient, nous n'envisagions pas qu'ils puissent avoir une vie après 60 ans.

Aujourd'hui quelle solution est proposée pour un adulte handicapé après 60 ans ?

La maison de retraite ?

Qui, aujourd'hui, va, à 60 ans, en maison de retraite ???

Dans la même dynamique, nos enfants qui sont en attente d'une place en institut spécialisé, restent en attente pendant combien de temps ??

Pour mon fils, Soren cela va faire 18 mois que nous avons visité le « Saint-Graal », l'IME La Baratière de Vitré, et 15 mois que nous sommes sur liste d'attente.

Cette mise en attente est due au fait que de nombreux enfants, dits à troubles envahissants du comportement, sont placés en institut parce que l'Education Nationale n'arrive pas leur faire une place dans son système "normal".

En attendant, avec nos enfants en situation de handicap, on adapte, on gère à la limite de l'illégalité, on transforme, on met à mal les enseignants non-spécialisés, les camarades de classe, l'enfant, la famille, nous frôlons les limites...

Et nous patientons...rageusement. Nous sommes "chanceux" car notre école, l'école du Château de Vitré, est plutôt bienveillante et essaie dans la mesure du possible d'accueillir Soren du mieux qu'ils peuvent.

Quand je parle de non-attention auditive et visuelle c'est parce que c'est un terme souvent employé dans le handicap et je pense honnêtement que les encadrants de notre Pays en sont touchés dès que l'on aborde le tabou handicap.

"Tout va bien dans le meilleur des mondes, tout est mis en place pour ces personnes là... ils ont fait leur maximum, donnent énormément..."

Le problème est que, dès que nous donnons la parole aux familles, chacun cherche à défendre et faire valoir sa situation, parce qu'aucune famille n'est dans une situation correcte !

Alors ce Vendredi 25 novembre à 11h, une manifestation nationale est organisée, dans toutes les grandes villes, pour faire valoir ces droits d'être en vie et de faire partie de nos vies, à tous.

Chaque personne est unique et cette unicité permet d'être en force, ensemble. Avec Soren nous y serons certainement, avant d'aller chez sa Kiné qui est sur Rennes... »

## 2ème témoignage

« Je suis le papa d'une petite fille âgée de 6 ans bientôt, elle est atteinte d'une Myopathie congénitale à bâtonnets. (Gros déficit musculaire).

Impossible pour elle de marcher plus de 10 minutes et cela reste compliqué, impossible de sauter, courir, plier ses jambes pour se baisser.

Impossibilité de monter des marches... Nous habitons à Niort dans les Deux-Sèvres dans une maison adaptée aux personnes à mobilité réduite. Tout se passait bien pour elle, suivie au CAMPS avec séance hebdomadaire de Kiné, ergothérapie, et psychomotricité en balnéothérapie.

Et puis nous avons déménagé fin juin pour habiter Vitré, et la malgré toutes les démarches que j'avais entrepris auparavant rien n'y fait.

Pour commencer, aucune notification n'a suivi au dossier, elle devait, après le CAMPS, avoir une place en SESSAD.

Ici ce n'est pas possible... J'ai fait tous les organismes et toutes les réponses étaient négatives : « *Rennes se trouve à plus de 35Km. Ici nous prenons que des enfants déficients intellectuels ; et là, il y a une liste d'attente de 120 enfants. A Laval on ne prend que des enfants de Mayenne... Désolé bon courage vous en aurez besoin.* »

J'ai donc pris les choses en main et réussi à faire intervenir 2 fois par semaine un kiné sur le temps de l'école, et très prochainement Lila va avoir un créneau horaire dans une balnéo non loin de Vitré.

Si vous saviez le nombre de coups de téléphone passés où l'on m'a baladé de service en service, tout ça pour me dire : « Désolé c'est comme ça ici, il y avait des projets il fut un temps mais ...jamais eu de financement... ».

J'ai appris à me débrouiller seul mais au moins ma fille à des soins adaptés à sa pathologie. »

## Situations de familles

**Demander à un parent de ne pas travailler, c'est un parent qui s'installe dans une situation d'avenir précaire pour sa retraite.**

**Pas de construction de nouveaux établissements comme des foyers de Vie, c'est empêcher des jeunes adultes de grandir dans un projet d'avenir digne.**

**Arracher la personne, l'enfant à sa famille pour l'exiler en Belgique.**

**Rester au domicile avec des aides : où est l'épanouissement de la personne dans la société lorsque l'on est reclus chez soi, chez ses parents ?**